

## **Conseil d'administration du 17 octobre 2022**

### **Présents :**

Représentants de l'établissement : M. Ronchail, proviseur, Mme Lopez, proviseur-adjointe, M. Helmlinger, gestionnaire adjoint, Mme Carré, CPE

Représentants des personnels de l'établissement : Mme Butstraen, Mme Joly, Mme La Rocca, M. L'Hermitte, M. Millot, Mme Viel, M. Saint-Omer, Mme Vaillant

Représentants des élèves : M. Abed, M. Elkhia, Mme Carry-Servais, M. Massot, Mme Abdelkrim

Représentants des parents d'élèves : Mme Abarkan, Mme Badel, Mme Hyppolite Naz, Mme Patural, M. Dumollard, Mme Bousquet, Mme Picard, Mme Raison, Mme Vernet

Le quorum est atteint, la séance débute à 18h15. Le nombre de votants est fixé à 21 personnes.  
Mme Badel est secrétaire de séance.

M. Ronchail accueille l'ensemble des membres du conseil d'administration, qu'ils soient renouvelés dans leur fonction ou nouvellement élus.

Il soumet ensuite à l'approbation du conseil le compte-rendu du dernier conseil d'administration datant du 29 septembre 2022. Les représentants des élèves signalent n'avoir pas reçu celui-ci mais acceptent que le vote ait lieu. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Installation des commissions :**

Comme lors de tout premier conseil d'administration ayant lieu après les élections, il comporte la mise en place des instances de fonctionnement. M. Ronchail commence par préciser que depuis un décret publié au BO de décembre 2020, il n'est plus obligatoire de réunir la commission permanente en amont des conseils d'administration où sont abordés des sujets comme la présentation de la DHG. Désormais si le conseil d'administration décide de constituer une commission permanente, il doit lui octroyer une délégation et elle devient alors décisionnaire. De son point de vue, M. Ronchail pense qu'il s'agit d'une organisation intéressante pour les gros établissements mais que ce n'est pas forcément nécessaire au lycée Docteur Charles Mérieux. En effet, la direction de l'établissement associe beaucoup les partenaires que ce soient les enseignants, les élèves ou les parents aux décisions. Ainsi la DHG est étudiée en commission pédagogique avec l'équipe enseignante puis elle est soumise aux élèves et aux parents. M. Ronchail propose donc de ne pas constituer de commission permanente mais de garder les noms des personnes proposées qui pourront être contactées pour consultation. Tout sera donc acté en conseil d'administration.

Mme Raison demande s'il s'agit d'une décision définitive, M. Ronchail répond que c'est un point revu régulièrement. Mme Patural demande si une présentation du budget sera également faite en amont du conseil d'administration traitant de cette question. M. Ronchail répond qu'une telle présentation sera possible. M. Bautheney s'interroge sur la possibilité d'une réunion préparatoire avec les différents intervenants. M. Ronchail répond que ce sera possible mais que cela n'aura aucun caractère décisionnaire.

Arrivée de Mme Gasquet représentante du personnel de l'établissement, le nombre de votants passe à 22.

M. Ronchail indique qu'un travail sur la mise au point du règlement intérieur a déjà été fait avec les élèves et les enseignants et que les parents vont être consultés sur le sujet.  
Ce fonctionnement est acté à l'unanimité.

M. Ronchail énonce la liste des membres des différentes commissions pour vérification. Cf. Pièce jointe.

M. Ronchail indique qu'il y a eu peu de réunions du CHS et du CESC l'an dernier. La convocation par exemple du CHS est faite en cas de nécessité ou de besoin. M. Bautheney propose que les exercices d'évacuation soient revus en CHS plutôt que simplement par des questionnaires d'évaluation. M. Helmlinger indique que le lycée ne comporte pas d'ateliers, ce qui nécessite moins l'intervention du CHS. M. Ronchail rappelle qu'il y a eu un appel à candidature pour avoir un assistant de prévention qui permettrait d'avoir un regard croisé. Aucune candidature n'a été proposée. En ce qui concerne le CESC, beaucoup de questions sont traitées dans le cadre de CVL. Ce sont aussi très souvent des points à traiter avec l'infirmière. Mme Naz-Hippolyte souligne qu'une réunion de ces commissions pourrait permettre de faire un point sur les différents sujets afin de ne pas oublier certains aspects. Mme Carré signale que la première réunion l'an dernier a effectivement permis de faire ce bilan et que la deuxième réunion n'a rassemblé que 3 personnes et durée que quelques minutes. Il lui semble que le plus important est de faire vivre les commissions plutôt que de les multiplier. M. Ronchail rappelle que certains sujets comme le problème du harcèlement requiert plus du dialogue et de la confiance entre les membres de la communauté du lycée que de réunions formelles. M. Millot intervient pour signaler que le CESC est une instance pouvant solliciter des financements et que sa réunion pourrait être intéressante pour financer une action particulière qui le nécessiterait. M. Ronchail conclut cet échange en rappelant que le lycée est innovant et que l'innovation concerne également ces aspects en favorisant les réalisations au quotidien par rapport aux réunions.

Mme Naz-Hippolyte demande confirmation de la prise en compte de deux représentants parents suppléants au CVL pour permettre une meilleure participation des parents au sein de cette instance. M. Ronchail complète la liste des membres en ce sens.

#### **- Délégation de signature :**

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote. M. Ronchail précise qu'il y aura une délégation élargie de signature de sa part en faveur du proviseur adjoint notamment pour les sanctions, les ordres de mission, les frais de déplacement ou les conventions de stage ainsi qu'en faveur du gestionnaire en ce qui concerne les certifications de service fait. Cette modalité est nécessaire pour ne pas bloquer le fonctionnement du lycée en cas d'absence plus ou moins longue du chef d'établissement. Il n'en reste pas moins que c'est lui qui apposera en temps normal sa signature sur les documents correspondants.

#### **- Questions diverses :**

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 29 novembre 2022.

Le président de séance  
Pierre Ronchail



La secrétaire de séance  
Anne-Emmanuelle Badel

